

Communiqué de Presse

Pour diffusion immédiate

Le Musée jurassien des Arts et l'Atelier de gravure de Moutier appellent à la préservation du financement culturel face aux défis du transfert cantonal.

Le Conseil de fondation du Musée jurassien des Arts et une délégation du comité de l'association de l'Atelier de gravure de Moutier ont tenu une réunion urgente à la suite de l'annonce par le Conseil du Jura bernois (CJB) de la suppression des subventions culturelles dès 2026. Cette décision, qui remet en question la pérennité de ces institutions emblématiques, a conduit à une réaction commune. Une lettre conjointe est adressée au Conseil-exécutif du canton de Berne.

Les deux institutions expriment leur vive inquiétude suite à la décision du Conseil du Jura bernois d'arrêter toute subvention cantonale dès le 1er janvier 2026, en raison du transfert de Moutier dans le canton du Jura. Cette mesure menace gravement la survie de ces institutions culturelles interrégionales essentielles au maintien d'un lien culturel fort entre le canton de Berne et la République et canton du Jura.

Le Musée jurassien des Arts et l'Atelier de gravure de Moutier, reconnus pour leur contribution majeure à la culture et à l'art régional, jouent un rôle crucial dans l'enrichissement du patrimoine artistique de la région. Le musée, avec ses collections uniques et ses expositions diversifiées, ainsi que l'atelier, un lieu de création renommé offrant à de nombreux artistes l'opportunité d'explorer la gravure, sont des piliers de l'expression artistique et de la coopération culturelle entre les deux cantons.

Conscients des implications administratives que peut engendrer le transfert de Moutier, les responsables des deux institutions plaident pour une réévaluation approfondie des conséquences de cette décision sur le financement et sur l'avenir culturel du Jura bernois. Les deux institutions exhortent le Conseil-exécutif à une reconsidération de cette mesure pour assurer la continuité du soutien financier indispensable à leur mission culturelle régionale.

La préservation de ces institutions est jugée bénéfique non seulement pour les cantons concernés, mais aussi pour le renforcement des liens culturels qui transcendent les frontières administratives. Un appel est donc lancé pour une intervention urgente afin de maintenir le financement et garantir la pérennité de ces espaces d'expression et de création artistique.

Les responsables restent ouverts au dialogue et prêts à explorer toutes les voies de collaboration pour soutenir la continuité et le développement de ces institutions vitales pour le paysage culturel régional.

Le Conseil de fondation du Musée jurassien des Arts de Moutier

Le Comité de l'Atelier de gravure de Moutier